

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii nitras

N° d'article

06103000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Précursor de substances explosives selon la VSG (SR814.42). Lors de la remise/mise à disposition, les dispositions des articles 14 et 15 de la VSG doivent être respectées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 3	H272
Eye Irrit. 2	H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H272

Peut agraver un incendie ; comburant.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

nitrate d'ammonium

No. CAS 6484-52-2

No. EINECS 229-347-8

Numéro 01-2119490981-27-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 2 H272

Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Respiration à l'aide d'un masque facial filtrant ou d'un appareil respiratoire.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause d'irritations très fortes des yeux, peau et muqueuse. Nausées, Vomissements, Méthémoglobinémie

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Jet d'eau, Sable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Ammoniac (NH3); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. Le produit anime la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Protection respiratoire - Note. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la formation de poussières. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Porter équipement de protection. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Tenir appareil de protection respiratoire prêt.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité A (Des matières solides combustibles)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

Température de stockage recommandée

Valeur < 32 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****nitrate d'ammonium**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	36 mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	5.12 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	8.9 mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	2.56 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	orale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	2.56 mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**nitrate d'ammonium**

Valeur type PNEC

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006**HÄNSELER**
SWISS PHARMA

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

Type Concentration	Eau douce 0.45	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC Eau salée 0.045	mg/l
Valeur type Conditions Concentration	PNEC Court terme 4.5	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC STP 18	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaller les poussières/les fumées/les brouillards.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque anti-poussières; Filtre à particules P1

Protection des mains

Gants de protection		
Matériau approprié	latex naturel	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants		
Matériau approprié	Polychloroprène	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
Épaisseur du gant	0.35	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants		
Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants		
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM	
Épaisseur du gant	0.4	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants		
Matériau approprié	PVC	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** solide**Couleur** blanc**Odeur** inodore**Point de fusion**

Valeur 169 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque Non applicable

inflammabilité

Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur > 210 °C

valeur pH

Valeur 5.0 à 6.5

Concentration/H₂O 100 g/l

température 20 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relativeValeur 1.72 g/cm³

Remarque Relative Density according specification

Densité de vapeur relative

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque Non applicable

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Valeur 1870 g/l

température d'auto-inflammabilité

Remarque N'est disponible

Propriétés comburantes

Remarque Comburant

Autres données

comburant

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des acides. Réagit avec les lessives alcalines. Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des substances combustibles. Réagit au contact des métaux en poudre. Dégagement d'ammoniac au contact des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

nitrate d'ammonium

Espèces	Rat (mâle / femelle)	mg/kg
DL50	2950	
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

nitrate d'ammonium

Espèces	Rat (mâle / femelle)	mg/kg
CL 50	> 5000	
méthode	OCDE 402	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.
Remarque	Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
------------	----------

sensibilisation

Remarque	Aucune effet de sensibilisation connu.
----------	--

Sensibilisation (Composants)

nitrate d'ammonium

Espèces	souris
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 429

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

nitrate d'ammonium

Voie d'exposition	orale
-------------------	-------

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

Espèces	rat		
NOAEL	> 1500		mg/kg
exposition répétée			
méthode	OECD 422		

Mutagénicité (Composants)

nitrate d'ammonium			
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.		
nitrate d'ammonium			
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.		
nitrate d'ammonium			
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.		
méthode	Ames test		

11.2 Informations sur les autres dangers**Expériences issues de la pratique**

Irritation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

nitrate d'ammonium			
Espèces	carpe (Cyprinus carpio)		
	480		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	ISO 7346/2 (semistatic)		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

nitrate d'ammonium			
Espèces	Daphnia magna		
	490		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

nitrate d'ammonium			
Espèces	Algues		
	> 1700		mg/l
Durée d'exposition	10	d	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

nitrate d'ammonium			
Espèces	boue activée		
	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

nitrate d'ammonium			
Remarque	Non applicable		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque Non applicable

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

nitrate d'ammonium

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)

nitrate d'ammonium

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1942	1942	1942
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	NITRATE D'AMMONIUM	AMMONIUM NITRATE	AMMONIUM NITRATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1	5.1	5.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

Nom commercial: Ammonii nitras

Numéro de la matière: 061030

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.25

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H272

Peut agraver un incendie ; comburant.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Ox. Sol. 2

Matière solide comburante, Catégorie 2

Ox. Sol. 3

Matière solide comburante, Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.